



## Association « Chante Joie »

### *Règlement intérieur*

L'Association « Chante Joie » dont le but principal est l'épanouissement personnel par une pratique du chant choral offre à ses membres des répétitions régulières et des projets d'activité chorale.

En contrepartie, l'adhésion à l'association **implique un engagement personnel** de ses membres.

Le présent règlement intérieur, prévu aux statuts, a pour but de préciser les termes de **l'engagement de l'adhérent**.

L'association est ouverte à toute personne motivée, quel que soit son niveau musical désirant pratiquer le chant choral.

Le chef de chœur, décide du recrutement et, affecte la personne à un pupitre.

L'admission à **CHANTE JOIE** implique le paiement d'une cotisation annuelle, fixée par le Conseil d'Administration. Un reçu fiscal permettant un dégrèvement est fourni par le trésorier, selon la loi en vigueur.

#### ***Etre membre « Chante Joie »***

- C'est être **ponctuel** (le) aux répétitions par respect vis-à-vis des chefs de chœur
- C'est être **assidu** (e) aux répétitions, par respect pour les membres de votre pupitre qui font l'effort d'être présents. Nos répétitions ont lieu tous les jeudis à 19h 15 salle des associations rue de Wicardenne à Boulogne sur mer.
- C'est **participer** aux journées ou week-end de travail organisés par la chorale en vue de préparer les chants futurs qui seront interprétés.
- C'est **signaler** votre absence et, s'enquérir des informations et des avancements dans les chants en cours. Trop d'absence pourra entraîner la non participation aux concerts.
- C'est **travailler** en répétitions avec son pupitre (disponible à l'achat dans notre chorale))

Pour offrir le meilleur dans nos concerts, ***Etre membre « Chante Joie »*** c'est aussi

- **Respecter** la tenue demandée
- **Utiliser** les partitions, les originaux propres à chaque choriste, lorsque le concert nécessite les partitions. Les photocopies étant prohibées.
- Utiliser le porte-partition

Les statuts et le règlement intérieur sont à la disposition sur notre site

Boulogne sur mer janvier 2018

Le président, le Conseil d'Administration